﴿ وَقُل لِّعِبَادِي يَقُولُوا الَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ۚ إِنَّ الشَّيْطَانَ يَنزَغُ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّ الشَّيْطَانَ كَانَ لِلْإِنسَانِ عَدُوًّا مُّبِينًا ﴿٥٣﴾ ﴾

﴿ (53). Et dis à Mes serviteurs d'exprimer les meilleures paroles, car le Diable sème la discorde parmi eux. Le Diable est certes, pour l'Homme, un ennemi déclaré. ﴾

Prononcer les meilleures paroles (V53)

Le Très-Haut ordonne à Son Messager Muḥammad ﷺ d'exhorter les croyants à prononcer de bonnes paroles les uns envers les autres afin d'éviter que Satan ne sème la discorde entre eux, car, de disputes verbales, il les fera passer à un combat physique. Certes, Satan s'est déclaré l'ennemi d'Âdam dès lors qu'il a refusé de se prosterner devant lui.

Il est d'ailleurs interdit pour tout musulman de pointer une arme en direction de son frère musulman, à cause du risque que Satan le pousse à s'en servir.

Abû Hurayra ﷺ rapporte en effet cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « Qu'aucun de vous ne pointe son arme en direction de son frère [en islam], car il ne sait pas ; peut-être Satan l'ôtera-t-il de ses mains, le précipitant ainsi dans un gouffre de l'Enfer. »[763]

﴿ رَّبُّكُمْ أَعْلَمُ بِكُمْ ۖ إِن يَشَأْ يَرْحَمْكُمْ أَوْ إِن يَشَأْ يُعَذِّبْكُمْ ۚ وَمَا أَرْسَلْنَاكَ عَلَيْهِمْ وَكِيلًا ﴿٥٤﴾ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ بِمَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۗ وَلَقَدْ فَضَّلْنَا بَعْضَ النَّبِيِّينَ عَلَىٰ بَعْضٍ ۖ وَآتَيْنَا دَاوُودَ زَبُورًا ﴿٥٥﴾ ﴾

﴿ (54). Votre Seigneur vous connaît le mieux. S'Il veut, Il vous fera miséricorde, et s'Il veut, Il vous châtiera. Et Nous ne t'avons pas envoyé pour que tu sois leur protecteur. (55). Et ton Seigneur connaît le mieux ceux qui sont dans les cieux et sur la Terre. Et parmi les Prophètes, Nous en avons favorisé certains par rapport à d'autres. Et à Dâwud, Nous avons donné le Zabûr. ﴾

Allah sait mieux que quiconque qui mérite d'être guidé et qui mérite l'égarement, car Il est Celui qui connaît le mieux Ses créatures.

---

[762] S79 V46. Voir aussi S20 V102-104, S30 V55 et S23 V112-114.

[763] Aḥmad (2/317).

﴿ **S'Il veut, Il vous fera miséricorde, et s'Il veut, Il vous châtiera.** ﴾ Il inspire en effet à celui à qui Il fait miséricorde l'obéissance à Lui et le repentir.

﴿ **Et Nous ne t'avons pas envoyé pour que tu sois leur protecteur.** ﴾ Tu n'es qu'un avertisseur ; celui qui t'obéit obtiendra le Paradis et celui qui s'y refuse entrera en Enfer.

Les privilèges de certains Prophètes par rapport à d'autres (V55)

Le Très-Haut dit ailleurs :

﴿ ۞ تِلْكَ ٱلرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ﴾

﴿ **Ces Messagers, Nous en avons favorisé certains par rapport à d'autres...** ﴾ [764]

Le Prophète ﷺ a dit : « **Ne placez pas certains Prophètes au-dessus des autres !** »[765]

Ce hadith ne contredit pas les versets coraniques, en effet, il vise à interdire le fait de placer certains Prophètes au-dessus des autres par simple passion ou esprit de clan, sans se baser sur aucune preuve. Toutefois, si une preuve du Coran ou de la sunna indique qu'un Prophète a un rang supérieur à un autre, nous nous conformons à cela.

En outre, nous savons que les Messagers ont un rang supérieur à celui des Prophètes, et que parmi les Messagers, les cinq doués de résolution leur sont supérieurs. Ces derniers sont cités dans le verset suivant :

﴿ وَإِذْ أَخَذْنَا مِنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مِيثَٰقَهُمْ وَمِنكَ وَمِن نُّوحٍ وَإِبْرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ ۖ وَأَخَذْنَا مِنْهُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ۝٧ ﴾

﴿ **Lorsque Nous avons pris des Prophètes leur engagement, de même que de toi, de Nûḥ, d'Ibrâhîm, de Mûsâ, et de 'Îsâ, fils de Maryam, et Nous avons pris d'eux un engagement solennel.** ﴾ [766]

De plus, l'unanimité des savants reconnaît que Muḥammad ﷺ est le meilleur des Messagers, suivi en cela par Ibrâhîm, Mûsâ et 'Îsâ.

﴿ **Et à Dâwud, Nous avons donné le Zabûr.** ﴾ Allah nous rappelle ici le mérite de Dâwud عليه السلام, à propos duquel le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **La récitation**

---

[764] S2 V253.

[765] *Fatḥ Al-Bârî* (6/519), Muslim (4/1844).

[766] S33 V7. Ils sont aussi mentionnés dans S42 V13.

[des Psaumes] a été facilitée à Dâwud, si bien qu'il ordonnait que l'on selle ses chevaux et qu'il en avait terminé la récitation avant que ceux-ci ne soient sellés. »[767]

﴿ قُلِ ٱدْعُوا۟ ٱلَّذِينَ زَعَمْتُم مِّن دُونِهِۦ فَلَا يَمْلِكُونَ كَشْفَ ٱلضُّرِّ عَنكُمْ وَلَا تَحْوِيلًا ﴿٥٦﴾
أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُۥ
وَيَخَافُونَ عَذَابَهُۥٓ ۚ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا ﴿٥٧﴾ ﴾

﴿ (56). Dis : « Invoquez ceux que vous prétendez [être des divinités] en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner. (57). Ceux qu'ils invoquent cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté. » ﴾

Les fausses divinités ne peuvent ni nuire ni profiter à qui les adore (V56-57)

Le Très-Haut ordonne à Son Messager ﷺ de dire aux polythéistes : **﴿ Invoquez ceux que vous prétendez [être des divinités] en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre malheur ni de le détourner. ﴾** Remettez-vous-en à vos idoles, celles que vous prétendez être les égales d'Allah, elles qui pourtant ne peuvent dissiper votre malheur ni même le détourner vers d'autres personnes, car Allah seul est capable de cela.

Ibn 'Abbâs ﷺ indique que « ceux qu'ils invoquent » sont les anges, le Messie 'Îsâ et 'Uzayr.[768]

﴿ Ceux qu'ils invoquent cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. ﴾ D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ, il s'agit de djinns que les gens adoraient et qui ont par la suite embrassé l'islam.[769]

﴿ Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. ﴾ En effet, l'adoration s'accompagne de la crainte en le châtiment divin et de l'espoir en Sa miséricorde ; la crainte préserve de tomber dans le péché et l'espoir pousse aux bonnes œuvres. **﴿ Le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté. ﴾** Il doit être craint.

---

[767] *Fath Al-Bârî* (6/522).
[768] At-Tabarî (17/471).
[769] *Fath Al-Bârî* (8/249, 250).

﴿ وَإِن مِّن قَرْيَةٍ إِلَّا نَحْنُ مُهْلِكُوهَا قَبْلَ يَوْمِ ٱلْقِيَـٰمَةِ أَوْ مُعَذِّبُوهَا عَذَابًا شَدِيدًا ۚ كَانَ ذَٰلِكَ فِى ٱلْكِتَـٰبِ مَسْطُورًا ﴿٥٨﴾ ﴾

﴿ (58). Il n'est point de cité [injuste] que Nous ne fassions périr avant le Jour de la Résurrection, ou que Nous ne punissions d'un dur châtiment. Cela est bien tracé dans le Livre [des décrets immuables]. ﴾

Les cités injustes seront anéanties ou châtiées avant que ne se tienne l'Heure (V58)

Allah nous informe avoir décrété, pour l'éternité auprès de Lui dans la Tablette gardée, qu'Il punirait ou anéantirait toute cité mécréante pour ses péchés.

En effet :

﴿ وَمَا ظَلَمْنَـٰهُمْ وَلَـٰكِن ظَلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ ۖ ﴾

﴿ Nous ne leur avons fait aucun tort. Mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes. (...) ﴾ [770]

Allah dit aussi à propos de ces cités :

﴿ فَذَاقَتْ وَبَالَ أَمْرِهَا وَكَانَ عَـٰقِبَةُ أَمْرِهَا خُسْرًا ﴿٩﴾ ﴾

﴿ Elles goûtèrent donc la conséquence de leur comportement. Et le résultat final de leurs actions fut [leur] perdition. ﴾ [771]

﴿ وَمَا مَنَعَنَآ أَن نُّرْسِلَ بِٱلْـَٔايَـٰتِ إِلَّآ أَن كَذَّبَ بِهَا ٱلْأَوَّلُونَ ۚ وَءَاتَيْنَا ثَمُودَ ٱلنَّاقَةَ مُبْصِرَةً فَظَلَمُوا۟ بِهَا ۚ وَمَا نُرْسِلُ بِٱلْـَٔايَـٰتِ إِلَّا تَخْوِيفًا ﴿٥٩﴾ ﴾

﴿ (59). Rien ne Nous empêche d'envoyer les miracles, si ce n'est que les anciens les avaient traités de mensonges. Nous avions apporté aux Thamûd la chamelle qui était un [miracle] visible, mais ils lui firent du tort. En outre, Nous n'envoyons de miracles qu'à titre de menace. ﴾

[770] S11 V101.
[771] S65 V9.

Pourquoi Allah n'envoie-t-Il plus de miracles ? (V59)

Sa'îd Ibn Jubayr explique que les polythéistes demandèrent à Muḥammad ﷺ un miracle, tel que l'assujettissement du vent a été accordé à Sulaymân, ou le pouvoir de ressusciter les morts à 'Îsâ. En effet, ils lui demandèrent de transformer le mont Aṣ-Ṣafâ en or.

Allah révéla alors au Prophète ﷺ que si ce dernier le voulait, ce miracle leur serait accordé mais qu'ensuite, quiconque persisterait dans la mécréance après cela serait châtié. Ou alors, Il leur accorderait plutôt un délai. Le Messager d'Allah ﷺ répondit : « **Ô Seigneur ! Accorde-leur plutôt du temps !** »[772]

Ibn 'Abbâs ﷺ ajoute qu'ils demandèrent également de déplacer les montagnes, afin de pouvoir y faire des cultures. Il précise aussi que c'est suite à cela que le verset que nous étudions fut révélé.[773]

Puis, Allah mentionne ici le peuple de Thamûd, qui avait réclamé à leur Prophète Ṣâliḥ une chamelle sortie d'un rocher, à titre de miracle. Lorsqu'Allah la leur accorda, ils renièrent leur Prophète et tuèrent la chamelle : ﴿ **Nous avions apporté aux Thamûd la chamelle qui était un [miracle] visible, mais ils lui firent du tort.** ﴾

﴿ **En outre, Nous n'envoyons de miracles qu'à titre de menace.** ﴾ Qatâda explique que les signes sont envoyés par Allah afin que les gens en tirent des enseignements et reviennent vers Lui. Ainsi, lorsque la ville de Kûfa fut saisie par un tremblement de terre, Ibn Mas'ûd ﷺ dit à ses habitants : « Ô hommes ! Votre Seigneur vous appelle à rechercher Sa satisfaction ! »[774]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Le Soleil et la Lune sont deux signes d'Allah qui ne s'éclipsent ni pour la mort ni pour la naissance de quiconque. Allah produit leur éclipse afin de susciter la crainte de Ses serviteurs. Ainsi, lorsque vous en êtes témoins, plongez-vous dans le rappel d'Allah avec crainte, dans Son invocation et la demande de pardon !** » Puis, il ajouta : « **Ô communauté de Muḥammad ! Par Allah, nul n'est plus jaloux que Lui lorsque l'un de Ses serviteurs ou l'une de Ses servantes commet la fornication ! Ô communauté de Muḥammad ! Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup !** »[775]

---

[772] Egalement rapporté par Qatâda et Ibn Jurayj entre autres. Aṭ-Ṭabarî (17/477).
[773] Aḥmad (1/258), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/380), Aṭ-Ṭabarî (17/476).
[774] Aṭ-Ṭabarî (17/478).
[775] *Fatḥ Al-Bârî* (2/615), Muslim (2/618).

﴿ وَإِذْ قُلْنَا لَكَ إِنَّ رَبَّكَ أَحَاطَ بِالنَّاسِ ۗ وَمَا جَعَلْنَا الرُّؤْيَا الَّتِي أَرَيْنَاكَ إِلَّا فِتْنَةً لِّلنَّاسِ وَالشَّجَرَةَ الْمَلْعُونَةَ فِي الْقُرْآنِ ۚ وَنُخَوِّفُهُمْ فَمَا يَزِيدُهُمْ إِلَّا طُغْيَانًا كَبِيرًا ﴿٦٠﴾ ﴾

﴿ (60). Et [rappelle-toi] lorsque Nous te disions que ton Seigneur cerne tous les gens [par Sa puissance et Son savoir]. Quant à la vision que Nous t'avons montrée, ce n'était que pour éprouver les gens, tout comme l'arbre maudit mentionné dans le Coran. Nous les menaçons, mais cela ne fait qu'aggraver leur transgression. ﴾

La vision qu'a eue le Prophète ﷺ lors du Voyage nocturne était une épreuve pour son peuple (V60)

Allah exhorte ici Son Messager à transmettre le message et lui rappelle qu'Il domine toute la création et qu'Il le protège des hommes.

﴿ **Et [rappelle-toi] lorsque Nous te disions que ton Seigneur cerne tous les gens [par Sa puissance et Son savoir].** ﴾ Mujâhid, 'Urwa Ibn Az-Zubayr, Al-Ḥasan et Qatâda expliquent ce verset en disant qu'il signifie qu'Allah protège Son Prophète ﷺ contre les gens.[776]

﴿ **Quant à la vision que Nous t'avons montrée** ﴾, c'est-à-dire lors du Voyage nocturne, selon Ibn 'Abbâs ﷺ. ﴿ **Tout comme l'arbre maudit mentionné dans le Coran** ﴾, il s'agit de l'arbre de Zaqqûm.[777]

Nous avons déjà mentionné les récits concernant le Voyage nocturne.

Suite à ce dernier, certains renièrent l'islam, ne pouvant croire à ce récit, tandis que d'autres virent au contraire leur foi raffermie par Allah. C'est pourquoi Allah dit ici : ﴿ **ce n'était que pour éprouver les gens.** ﴾

En effet, certains ne crurent pas le Prophète ﷺ lorsque celui-ci affirma avoir vu le Paradis, l'Enfer et l'arbre de Zaqqûm. Abû Jahl s'en moqua, en disant : « Amenez-moi des dattes et du beurre ! » Puis il dit : « Mangeons donc du Zaqqûm ! Nous ne connaissons pas d'autre Zaqqûm que celui-là ! »[778]

---

[776] Aṭ-Ṭabarî (17/479, 480).

[777] *Fatḥ Al-Bârî* (8/250), exégèse partagée par Aḥmad (1/221) et 'Abdu-r-Razzâq (2/380). Aṭ-Ṭabarî (17/481, 484).

[778] C'est en effet le nom que portait ce mélange dattes/beurre. Aṭ-Ṭabarî (17/484, 485, 486).

﴿ وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ قَالَ ءَأَسْجُدُ لِمَنْ خَلَقْتَ طِينًا ﴿٦١﴾ قَالَ أَرَءَيْتَكَ هَٰذَا ٱلَّذِى كَرَّمْتَ عَلَىَّ لَئِنْ أَخَّرْتَنِ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَأَحْتَنِكَنَّ ذُرِّيَّتَهُۥٓ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٦٢﴾ ﴾

﴿ (61). Et lorsque Nous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Âdam ! », ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblîs, qui dit : « Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ? » (62). Il dit encore : « Vois-Tu celui que Tu as honoré au-dessus de moi ? Si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection, j'éprouverai, certes, sa descendance à l'exception d'un petit nombre d'entre elle. » ﴾

Le récit d'Âdam et d'Iblîs (V61-62)

Allah nous décrit ici l'inimitié ressentie par Iblîs envers Âdam, qui remonte à la création de ce dernier, et l'ordre donné par Allah aux anges de se prosterner devant lui. Iblîs s'y refusa, par orgueil et mépris envers Âdam : ﴿ **Me prosternerai-je devant quelqu'un que Tu as créé d'argile ?** ﴾

Il dit aussi :

﴿ أَنَا۠ خَيْرٌ مِّنْهُ خَلَقْتَنِى مِن نَّارٍ وَخَلَقْتَهُۥ مِن طِينٍ ﴿١٢﴾ ﴾

﴿ (…) Il répondit : « Je suis meilleur que lui ; Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile. » ﴾ [779]

Iblîs ajouta : ﴿ **Vois-Tu celui que Tu as honoré au-dessus de moi ? Si Tu me donnais du répit jusqu'au Jour de la Résurrection, j'éprouverai, certes, sa descendance à l'exception d'un petit nombre d'entre elle.** ﴾ Je dominerai, ou égarerai ses descendants.

﴿ قَالَ ٱذْهَبْ فَمَن تَبِعَكَ مِنْهُمْ فَإِنَّ جَهَنَّمَ جَزَآؤُكُمْ جَزَآءً مَّوْفُورًا ﴿٦٣﴾ وَٱسْتَفْزِزْ مَنِ ٱسْتَطَعْتَ مِنْهُم بِصَوْتِكَ وَأَجْلِبْ عَلَيْهِم بِخَيْلِكَ وَرَجِلِكَ وَشَارِكْهُمْ فِى ٱلْأَمْوَٰلِ وَٱلْأَوْلَٰدِ وَعِدْهُمْ ۚ وَمَا يَعِدُهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ إِلَّا غُرُورًا ﴿٦٤﴾ إِنَّ عِبَادِى لَيْسَ لَكَ عَلَيْهِمْ سُلْطَٰنٌ ۚ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ وَكِيلًا ﴿٦٥﴾ ﴾

[779] S7 V12.

﴿ (63). Et [Allah] dit : « Pars ! Pour [toi et] quiconque d'entre eux te suivra, votre rétribution sera l'Enfer, une ample rétribution ! (64). Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants et fais-leur des promesses - or, le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses. (65). Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. Et ton Seigneur suffit comme Protecteur ! » ﴾

A la demande de délai d'Iblîs, Allah lui répondit : ﴿ **Pars !** ﴾, sous-entendant « le délai t'est accordé », en vertu du verset suivant :

﴿ قَالَ فَإِنَّكَ مِنَ ٱلْمُنظَرِينَ ﴿٣٧﴾ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْوَقْتِ ٱلْمَعْلُومِ ﴿٣٨﴾ ﴾

﴿ [Allah] dit : « Tu es de ceux à qui ce délai est accordé, jusqu'au jour de l'instant fixé. » ﴾ [780]

Puis, Allah lui promit l'Enfer ainsi qu'à ceux qui le suivront. Il s'agit là d'une grande rétribution selon Mujâhid, ou d'une rétribution qui ne sera en aucun cas réduite selon Qatâda.[781]

﴿ **Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras.** ﴾ Mujâhid indique que cela fait allusion à la musique, tandis que Qatâda dit qu'il s'agit de ceux qui appellent autrui à la désobéissance à Allah.[782]

﴿ **Rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie** ﴾, fais tous les efforts possibles. La cavalerie et l'infanterie désignent ceux qui vont commettre des péchés, qu'ils soient à pied ou à dos de monture, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ et Mujâhid. Qatâda explique quant à lui qu'Iblîs dispose de cavaliers djinns et hommes qui sont sous ses ordres.[783]

﴿ **Associe-toi à eux dans leurs biens** ﴾, en les incitant à les dépenser dans la désobéissance[784], ﴿ **et leurs enfants** ﴾, ceci est une allusion aux enfants illégitimes, d'après Mujâhid et Aḍ-Ḍaḥḥâk, ou, selon Ibn 'Abbâs, aux enfants qui étaient tués par leurs parents. Quant à Al-Ḥasan et Qatâda, ils ont dit

---

[780] S15 V37-38.
[781] Aṭ-Ṭabarî (17/490).
[782] Aṭ-Ṭabarî (17/490, 491).
[783] Aṭ-Ṭabarî (17/491, 492).
[784] D'après Ibn 'Abbâs et Mujâhid. Aṭ-Ṭabarî (17/493).

qu'ils avaient voué leurs enfants à Satan en faisant d'eux des juifs, des chrétiens ou des mazdéens, et en les détournant du monothéisme originel.[785]

﴿ **Et fais-leur des promesses.** ﴾ Ce verset, qui se présente sous la forme d'un ordre, est en fait un décret, comme le montre le verset suivant :

﴿ أَلَمْ تَرَ أَنَّآ أَرْسَلْنَا ٱلشَّيَٰطِينَ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ تَؤُزُّهُمْ أَزًّا ﴿٨٣﴾ ﴾

﴿ **N'as-tu pas vu que Nous avons envoyé contre les mécréants des diables qui les excitent furieusement [à désobéir] ?** ﴾[786]

De manière générale, Satan est associé à l'Homme dans tout ce par quoi il désobéit à Allah.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah, élevé et exalté, a dit : "J'ai créé Mes serviteurs sur le monothéisme puis les diables viennent à eux, les détournent de leur religion et leur rendent illicite ce que Je leur ai rendu licite."** »[787]

Il ﷺ a dit aussi : « **Si chacun de vous dit, lorsqu'il veut avoir des rapports avec son épouse :"Au nom d'Allah ! Ô Allah, éloigne Satan de nous et éloigne-le de ce que Tu nous accorderas [comme progéniture]", si un enfant leur est destiné, Satan ne pourra lui nuire.** »[788]

﴿ **Or, le Diable ne leur fait que des promesses trompeuses.** ﴾ En effet, lorsque viendra l'Heure, Satan dira :

﴿ وَقَالَ ٱلشَّيْطَٰنُ لَمَّا قُضِىَ ٱلْأَمْرُ إِنَّ ٱللَّهَ وَعَدَكُمْ وَعْدَ ٱلْحَقِّ وَوَعَدتُّكُمْ فَأَخْلَفْتُكُمْ ﴾

﴿ **Et quand tout sera accompli, le Diable dira : « Certes, Allah vous avait fait une promesse de vérité, tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. (...)** » ﴾[789]

Toutefois, Allah protège Ses serviteurs croyants : ﴿ **Quant à Mes serviteurs, tu n'as aucun pouvoir sur eux. Et ton Seigneur suffit comme Protecteur !** ﴾

﴿ رَّبُّكُمُ ٱلَّذِى يُزْجِى لَكُمُ ٱلْفُلْكَ فِى ٱلْبَحْرِ لِتَبْتَغُوا۟ مِن فَضْلِهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ بِكُمْ رَحِيمًا ﴿٦٦﴾ ﴾

[785] At-Tabarî (17/494, 495).
[786] S19 V83.
[787] Muslim (4/2197).
[788] *Fath Al-Bârî* (6/386), Muslim (2/1058).
[789] S14 V22.

﴾ (66). Votre Seigneur est Celui qui fait voguer le vaisseau pour vous en mer, afin que vous alliez à la recherche de quelque grâce de Sa part. Certes Il est Très-Miséricordieux envers vous. ﴿

Les bateaux, signe de la miséricorde divine (V66)

Allah nous rappelle Sa grâce en faveur de Ses serviteurs, notamment par la possibilité qu'Il a donnée aux bateaux de voguer en mer, permettant aux hommes de partir à la quête de bienfaits et rendant possibles les transactions commerciales d'une terre à l'autre. Tout ceci atteste de Sa miséricorde.

﴿ وَإِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فِى ٱلْبَحْرِ ضَلَّ مَن تَدْعُونَ إِلَّآ إِيَّاهُ ۖ فَلَمَّا نَجَّىٰكُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ أَعْرَضْتُمْ ۚ وَكَانَ ٱلْإِنسَٰنُ كَفُورًا ﴿٦٧﴾ ﴾

﴾ (67). Et quand le mal vous touche en mer, vous ne trouvez plus trace de ceux que vous invoquiez en dehors de Lui. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à la terre ferme, vous vous détournez. L'Homme reste très ingrat ! ﴿

Les mécréants se rappellent d'Allah lorsqu'ils sont en détresse (V67)

Allah nous informe que l'Homme se rappelle d'Allah et L'invoque de façon exclusive lorsqu'Il est en situation de détresse : ﴾ **vous ne trouvez plus trace de ceux que vous invoquiez en dehors de Lui.** ﴿ Vos cœurs s'en sont détachés.

﴾ **Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à la terre ferme, vous vous détournez** ﴿, vous oubliez que c'est Lui seul que vous invoquiez lorsque vous étiez en détresse. ﴾ **L'Homme reste très ingrat** ﴿, il renie les bienfaits d'Allah, tels sont les hommes, sauf ceux qu'Allah a préservés.

﴿ أَفَأَمِنتُمْ أَن يَخْسِفَ بِكُمْ جَانِبَ ٱلْبَرِّ أَوْ يُرْسِلَ عَلَيْكُمْ حَاصِبًا ثُمَّ لَا تَجِدُوا۟ لَكُمْ وَكِيلًا ﴿٦٨﴾ ﴾

﴾ (68). Etes-vous à l'abri qu'Il ne vous fasse engloutir par un pan de terre, ou qu'Il n'envoie contre vous un ouragan [de pierres] et vous ne trouverez alors aucun protecteur. ﴿

Le châtiment peut avoir lieu ici-bas (V68)

Le Très-Haut, S'adressant à ces polythéistes, leur demande s'ils se pensent à l'abri du châtiment divin, une fois qu'ils sont revenus sur la terre ferme. Pensent-ils qu'il ne soit pas possible qu'Allah les fasse engloutir par la terre ou qu'Il ne déchaîne contre eux un ouragan de pierres ?[790] Si cela arrivait, ils n'auraient alors aucun protecteur en dehors de Lui.

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ ءَأَمِنتُم مَّن فِي ٱلسَّمَآءِ أَن يَخْسِفَ بِكُمُ ٱلْأَرْضَ فَإِذَا هِيَ تَمُورُ ﴿١٦﴾ أَمْ أَمِنتُم مَّن فِي ٱلسَّمَآءِ أَن يُرْسِلَ عَلَيْكُمْ حَاصِبًا فَسَتَعْلَمُونَ كَيْفَ نَذِيرِ ﴿١٧﴾ ﴾

﴿ Etes-vous à l'abri du fait que Celui qui est au ciel ne vous fasse engloutir par la terre ? Et voici qu'elle tremble ! Ou êtes-vous à l'abri que Celui qui est au ciel n'envoie contre vous un ouragan de pierres ? Vous saurez ainsi quel fut Mon avertissement. ﴾[791]

﴿ أَمْ أَمِنتُمْ أَن يُعِيدَكُمْ فِيهِ تَارَةً أُخْرَىٰ فَيُرْسِلَ عَلَيْكُمْ قَاصِفًا مِّنَ ٱلرِّيحِ فَيُغْرِقَكُم بِمَا كَفَرْتُمْ ثُمَّ لَا تَجِدُوا۟ لَكُمْ عَلَيْنَا بِهِۦ تَبِيعًا ﴿٦٩﴾ ﴾

﴿ (69). Ou êtes-vous à l'abri du fait qu'Il ne vous y ramène [en mer] une autre fois, qu'Il ne déchaîne contre vous une furieuse tempête, puis qu'Il ne vous fasse noyer à cause de votre mécréance ? Et vous ne trouverez alors personne pour vous défendre contre Nous ! ﴾

De même, si Allah le voulait, Il vous renverrait en mer après vous en avoir sauvés et Il déchaînerait contre vous un vent destructeur qui détruirait vos mâts et ferait sombrer vos embarcations. Le terme « qâṣif » (قَاصِف) désigne un vent marin qui détruit les bateaux et provoque leur naufrage, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.[792]

﴿ Et vous ne trouverez alors personne pour vous défendre contre Nous ! ﴾ Vous ne trouverez personne pour vous secourir, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, ou pour vous venger, selon Mujâhid. Qatâda indique que ce verset signifie : « Nous ne craignons pas que quelqu'un s'y oppose ou Nous demande des comptes. »[793]

---

[790] At-Tabarî (17/498).

[791] S67 V16-17. Voir aussi, au sujet du châtiment consistant en un ouragan de pierres : S54 V34-35 et S11 V82.

[792] At-Tabarî (17/500).

[793] At-Tabarî (17/500).

﴿ وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِيٓ ءَادَمَ وَحَمَلْنَٰهُمْ فِي ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ وَرَزَقْنَٰهُم مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَفَضَّلْنَٰهُمْ عَلَىٰ كَثِيرٍ مِّمَّنْ خَلَقْنَا تَفْضِيلًا ﴿٧٠﴾ ﴾

﴿ (70). Certes, Nous avons honoré les Fils d'Âdam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes nourritures et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures. ﴾

L'honneur de l'Homme (V70)

Le Très-Haut nous indique qu'Il a honoré l'Homme en le créant de façon parfaite :

﴿ لَقَدْ خَلَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ فِيٓ أَحْسَنِ تَقْوِيمٍ ﴿٤﴾ ﴾

﴿ Nous avons certes créé l'Homme dans la forme la plus parfaite. ﴾ [794]

Ainsi, contrairement aux animaux, l'Homme utilise ses mains pour se nourrir et se déplace sur ses deux jambes, il dispose de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et de la raison, tout cela lui permettant de distinguer ce qui lui est bénéfique de ce qui peut lui nuire, qu'il s'agisse de ce bas-monde ou de l'au-delà.

﴿ Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes nourritures ﴾, ils se déplacent sur terre à l'aide des montures et en mer à l'aide des diverses embarcations, et ils disposent de nourritures variées. Ils se fabriquent divers vêtements colorés et douillets, ﴿ et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures ﴾, aux animaux et autres créatures. Ce verset est d'ailleurs utilisé comme preuve de la supériorité des hommes sur les anges.

﴿ يَوْمَ نَدْعُوا۟ كُلَّ أُنَاسٍۭ بِإِمَٰمِهِمْ ۖ فَمَنْ أُوتِىَ كِتَٰبَهُۥ بِيَمِينِهِۦ فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَقْرَءُونَ كِتَٰبَهُمْ وَلَا يُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧١﴾ وَمَن كَانَ فِى هَٰذِهِۦٓ أَعْمَىٰ فَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ أَعْمَىٰ وَأَضَلُّ سَبِيلًا ﴿٧٢﴾ ﴾

﴿ (71). Le jour où Nous appellerons chaque groupement d'hommes par leur chef, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre [avec plaisir] et ne subiront pas la moindre injustice. (72). Et quiconque aura été aveugle ici-bas sera aveugle dans l'au-delà et sera plus égaré [encore] de la bonne voie. ﴾

[794] S95 V4.

Chaque groupe sera appelé avec son chef, au Jour de la Résurrection (V71-72)

Le Très-Haut nous informe qu'au Jour de la Résurrection, Il demandera compte à chaque communauté, avec leur chef à leur tête. Le terme « imâm » a fait l'objet de diverses interprétations dans ce verset. D'après Mujâhid et Qatâda, cela fait référence au Prophète de chaque communauté. Ibn Zayd indique qu'il s'agit plutôt du Livre révélé à leur Prophète, qui contient leur législation, Ibn Jarîr est de cet avis. Il peut aussi s'agir du livre de leurs œuvres, comme l'indique Ibn 'Abbâs ﷺ, suivi en cela par Abû Al-'Âliya, Al-Hasan et Ad-Dahhâk, et cette dernière explication est la plus probable et elle est appuyée par les versets suivants :

﴿ وَتَرَىٰ كُلَّ أُمَّةٍ جَاثِيَةً ۚ كُلُّ أُمَّةٍ تُدْعَىٰ إِلَىٰ كِتَابِهَا ۖ الْيَوْمَ تُجْزَوْنَ مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٨﴾ هَٰذَا كِتَابُنَا يَنطِقُ عَلَيْكُم بِالْحَقِّ ۚ إِنَّا كُنَّا نَسْتَنسِخُ مَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٢٩﴾ ﴾

﴿ Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son livre. On vous rétribuera aujourd'hui selon ce que vous œuvriez. Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité, car Nous enregistrions [tout] ce que vous faisiez ! ﴾ [795]

Toutefois, les Prophètes seront également témoins pour leur communauté, même si, dans le verset que nous étudions ici, il est fait allusion au livre des œuvres. ﴿ Ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre [avec plaisir] et ne subiront pas la moindre injustice ﴾, ils seront satisfaits de leurs œuvres, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَيَقُولُ هَاؤُمُ اقْرَءُوا كِتَابِيَهْ ﴿١٩﴾ إِنِّي ظَنَنتُ أَنِّي مُلَاقٍ حِسَابِيَهْ ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ Quant à celui à qui on aura remis le Livre en sa main droite, il dira : « Tenez ! Lisez mon livre. J'étais sûr d'y trouver mon compte. » ﴾ [796]

﴿ Et ne subiront pas la moindre injustice ﴾, littéralement, ils ne seront pas lésés, ne serait-ce que du fil qui se trouve dans le creux du noyau de datte (fatîl - فَتِيل).

A propos de ces versets (71-72), Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« On appellera l'un de vous et il recevra son livre dans la main droite.**

---

[795] S45 V28-29. Voir aussi S36 V12 et S18 V49.
[796] S69 V19-20.

Son corps sera étendu, son visage éclairci et une couronne de perles brillantes sera déposée sur sa tête. Il se dirigera alors vers ses compagnons, qui le verront de loin et diront : "Ô Allah, amène-le jusqu'à nous et bénis-nous par son biais !" Il les retrouvera alors et dira : "Recevez la bonne nouvelle ! Chacun de vous recevra ceci !" Quant au mécréant, son visage sera noirci, son corps étendu. Ses compagnons le verront de loin et diront : "Nous cherchons la protection d'Allah contre lui, ou contre son mal ! Ô Allah, fais qu'il ne nous rejoigne pas !" Il les rejoindra et ils diront : "Ô Allah ! Humilie-le !" Il dira alors : "Qu'Allah vous éloigne, chacun de vous aura ceci !" »[797]

﴿ **Et quiconque aura été aveugle ici-bas** ﴾, aux signes d'Allah ici-bas, d'après Ibn 'Abbâs, Mujâhid, Qatâda et Ibn Zayd, ﴿ **sera aveugle dans l'au-delà et sera plus égaré [encore] de la bonne voie.** ﴾ Qu'Allah nous préserve d'un tel sort ![798]

﴿ وَإِن كَادُوا۟ لَيَفْتِنُونَكَ عَنِ ٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ لِتَفْتَرِىَ عَلَيْنَا غَيْرَهُۥ ۖ وَإِذًا لَّٱتَّخَذُوكَ خَلِيلًا ﴿٧٣﴾ وَلَوْلَآ أَن ثَبَّتْنَٰكَ لَقَدْ كِدتَّ تَرْكَنُ إِلَيْهِمْ شَيْـًٔا قَلِيلًا ﴿٧٤﴾ إِذًا لَّأَذَقْنَٰكَ ضِعْفَ ٱلْحَيَوٰةِ وَضِعْفَ ٱلْمَمَاتِ ثُمَّ لَا تَجِدُ لَكَ عَلَيْنَا نَصِيرًا ﴿٧٥﴾ ﴾

﴿ (73). Ils ont failli te détourner de ce que Nous t'avions révélé, [dans l'espoir] qu'à la place de ceci, tu inventes quelque chose d'autre et tu Nous l'imputes. Et alors, ils t'auraient pris pour ami intime. (74). Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. (75). Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double supplice de la vie et le double supplice de la mort et tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous. ﴾

Le châtiment qui aurait été subi par le Prophète ﷺ s'il s'était incliné vers les mécréants (V73-75)

Le Très-Haut affirme ici Son soutien à Son Messager Muḥammad ﷺ, Il le raffermit sur la voie et le préserve de la ruse et de la méchanceté des hommes. Il est son Allié, son Protecteur et son Défenseur, Il lui accorde la victoire sur ses ennemis et fait triompher sa religion.

﴿ وَإِن كَادُوا۟ لَيَسْتَفِزُّونَكَ مِنَ ٱلْأَرْضِ لِيُخْرِجُوكَ مِنْهَا ۖ وَإِذًا لَّا يَلْبَثُونَ خِلَٰفَكَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٧٦﴾ سُنَّةَ مَن قَدْ أَرْسَلْنَا قَبْلَكَ مِن رُّسُلِنَا ۖ وَلَا تَجِدُ لِسُنَّتِنَا تَحْوِيلًا ﴿٧٧﴾ ﴾

[797] Rapporté par Abû Bakr Al-Bazzâr.

[798] At-Tabarî (17/504, 505).

(76). En vérité, ils ont failli t'inciter à fuir du pays pour t'en bannir. Mais dans ce cas, ils n'y seraient pas restés longtemps après toi. (77). Telle fut la règle appliquée par Nous aux Messagers que Nous avons envoyés avant toi. Aucun changement ne sera apporté à Notre loi.

Les circonstances de la révélation des versets (V76-77)

Ils concernent les mécréants de Quraysh qui désiraient expulser le Prophète ﷺ de leur cité. Or, Allah nous informe ici que s'ils l'avaient chassé, ils ne seraient pas restés longtemps à La Mecque eux-mêmes. En effet, il ne s'écoula qu'une année et demie entre l'émigration du Prophète ﷺ de La Mecque suite aux persécutions dont les croyants étaient victimes et la bataille de Badr. A Badr, Allah fit se rencontrer les deux armées sans rendez-vous préalable, et accorda la victoire aux musulmans sur les mécréants de Quraysh, dont les chefs furent tués et les familles capturées.

Telle fut la règle appliquée par Nous aux Messagers que Nous avons envoyés avant toi. Aucun changement ne sera apporté à Notre loi. Voilà comment Nous agissons avec ceux qui renient Nos Messagers et cherchent à les expulser : Nous les saisissons.

Les mécréants de Quraysh ne furent préservés d'un terrible châtiment que par la présence parmi eux du Messager de la miséricorde :

﴿ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنتَ فِيهِمْ ۚ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ مُعَذِّبَهُمْ وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ ﴿٣٣﴾ ﴾

Allah ne saurait les châtier tandis que tu es parmi eux. Et Allah ne saurait les châtier alors qu'ils implorent Son pardon. [799]

﴿ أَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِدُلُوكِ ٱلشَّمْسِ إِلَىٰ غَسَقِ ٱلَّيْلِ وَقُرْءَانَ ٱلْفَجْرِ ۖ إِنَّ قُرْءَانَ ٱلْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا ﴿٧٨﴾ وَمِنَ ٱلَّيْلِ فَتَهَجَّدْ بِهِۦ نَافِلَةً لَّكَ عَسَىٰٓ أَن يَبْعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامًا مَّحْمُودًا ﴿٧٩﴾ ﴾

(78). Accomplis la prière au déclin du Soleil jusqu'à la tombée de la nuit, sans oublier la récitation du Coran à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins. (79). Et de la nuit consacre une partie aux prières surérogatoires afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.

[799] S8 V33.

L'accomplissement de la prière en son temps (V78)

Allah ordonne à Son Messager de s'acquitter des prières prescrites en leur temps.

﴿ **Accomplis la prière au déclin du Soleil** ﴾, c'est-à-dire au moment où il décline après le zénith[800], ﴿ **jusqu'à la tombée de la nuit** ﴾, jusqu'à l'obscurité ou bien le coucher du soleil selon une autre interprétation. Ainsi, ce verset fait allusion aux prières du midi, de l'après-midi, du coucher de soleil et du soir. Puis, vient la mention de la prière de l'aube : ﴿ **sans oublier la récitation du Coran à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins.** ﴾

La réunion des anges lors des prières de l'aube (aṣ-ṣubḥ) et de l'après-midi (al-'aṣr)

﴿ **Car la lecture à l'aube a des témoins.** ﴾ Abû Hurayra ﷺ rapporte qu'à propos de ce verset, le Prophète ﷺ disait : « **Les anges de la nuit et ceux du jour en sont témoins.** »[801]

Toujours selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **La prière effectuée en commun est de vingt-cinq fois supérieure à celle effectuée seul, et les anges de la nuit et ceux du jour se réunissent lors de la prière de l'aube.** » Puis, il récita le verset.[802]

Il a dit aussi : « **Des anges se succèdent auprès de vous, certains la nuit et d'autres le jour. Ils sont réunis lors de la prière de l'aube et celle de l'après-midi. Ceux qui ont passé la nuit auprès de vous remontent au ciel et Allah, bien qu'Il soit mieux informé que quiconque, leur demande : "Comment avez-vous laissé Mes serviteurs ?" Ils répondent alors : "Nous les avons trouvés en prière et les avons laissés en prière !"** »[803]

Ibn Mas'ûd ﷺ explique qu'en effet, les anges de la nuit et du jour se rencontrent lors de la prière de l'aube, lorsque les premiers remontent au ciel et les seconds prennent place.[804]

---

[800] Voir Aṭ-Ṭabarî (17/514-516).

[801] Aḥmad (*Al-Musnad* 2/474), At-Tirmidhî (3135), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/381), Ibn Mâjah (1/220). Aṭ-Ṭabarî (17/520).

[802] *Fatḥ Al-Bârî* (8/251).

[803] *Fatḥ Al-Bârî* (2/41), Muslim (1/439).

[804] C'est également l'exégèse d'Ibrâhîm An-Nakha'î, de Mujâhid et de Qatâda, entre autres. Aṭ-Ṭabarî (17/521).

La prière nocturne (V79)

﴿ **Et de la nuit consacre une partie aux prières surérogatoires afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.** ﴾ Il s'agit là d'un ordre adressé au Prophète ﷺ consistant à effectuer des prières nocturnes en dehors des prières obligatoires. Abû Hurayra ﷺ rapporte qu'interrogé sur la meilleure des prières en dehors de celles prescrites, le Prophète ﷺ répondit : **« La prière de nuit. »**[805]

Le terme utilisé ici est « tahajjud » (تَهَجَّد), il désigne les prières effectuées la nuit, après avoir dormi.[806]

Il est rapporté de nombreuses traditions indiquant que le Messager d'Allah ﷺ avait l'habitude de pratiquer ces prières nocturnes après le sommeil.

Al-Ḥasan Al-Baṣrî indique toutefois que ces prières englobent aussi les prières surérogatoires effectuées après la prière du soir.[807]

L'expression « nâfilatan laka » (نَافِلَةً لَكَ) indique que ces prières nocturnes ont été rendues obligatoires au Prophète ﷺ uniquement. D'autres ont dit au contraire qu'elles n'étaient surérogatoires que pour le Prophète ﷺ, puisque ses fautes passées et ses péchés futurs lui ont été pardonnés, mais qu'elles sont obligatoires pour sa communauté, qui en a besoin en termes d'expiation de péchés, comme l'explique Mujâhid.[808]

﴿ **Afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire** ﴾, une position qui te vaudra les louanges de toutes les créatures de même que celles du Créateur. Ibn Jarîr indique qu'il s'agit de la position qu'Allah accordera au Prophète ﷺ au Jour de la Résurrection et qui lui permettra d'intercéder en faveur des hommes afin qu'ils soient préservés de la terreur de ce jour.[809] Ibn 'Abbâs ﷺ, suivi en cela par Mujâhid et Al-Ḥasan, indique que cette position correspond en effet au pouvoir d'intercéder.[810]

Ḥudhayfa ﷺ affirme que ce jour-là, les hommes seront rassemblés en un même lieu, celui qui les appellera se fera entendre d'eux et pourra tous les voir. Ils seront debout, nu-pieds et incirconcis, comme s'ils venaient de naître. Nul ne parlera sans la permission d'Allah. On appellera Muḥammad ﷺ, qui dira : **« Me voilà à Ton service ! Tout le bien est entre Tes mains et le mal ne peut T'être attribué ! Le bien guidé est celui que Tu as guidé ! Ton serviteur**

---

[805] Muslim (2/821).
[806] Aṭ-Ṭabarî (17/524).
[807] Aṭ-Ṭabarî (17/524).
[808] Aṭ-Ṭabarî (17/525), Aḥmad (5/255).
[809] Tel est l'avis de la plupart des exégètes. Aṭ-Ṭabarî (17/526).
[810] Aṭ-Ṭabarî (17/527).

est entre Tes mains, il existe par Toi et vers Toi il retourne, nulle issue ni refuge contre Toi qu'auprès de Toi. Béni et exalté sois-Tu ! Gloire à Toi, Seigneur de la Maison ! » Telle est la position de louange mentionnée par Allah.[811]

Le Messager d'Allah ﷺ sera honoré de diverses façons au Jour de la Résurrection : il sera en effet le premier à sortir de terre et à rejoindre le lieu de rassemblement sur sa monture. Il sera le porteur d'étendard derrière lequel se trouveront Âdam et l'ensemble des créatures. Il disposera du Bassin, duquel les hommes viendront s'abreuver. Après s'être tournés vers Âdam, puis Nûḥ, puis Ibrâhîm, puis Mûsâ et 'Isâ, ils rechercheront cette intercession auprès de Muḥammad ﷺ qui dira : **« Elle me revient, elle me revient ! »**[812]

Sa communauté sera la première à être jugée, la première à traverser le Pont. Il sera le premier à intercéder afin que des gens entrent au Paradis.[813] Il sera lui-même le premier à entrer au Paradis, et sa nation en sera la première. Il obtiendra le plus haut rang du Paradis, appelé Al-Wasîla, qui lui sera exclusivement réservé.

Ibn 'Umar رضي الله عنه indique qu'au Jour de la Résurrection, les hommes seront agenouillés. Chaque communauté suivra son Prophète en disant : « Intercède en notre faveur ! » et l'intercession sera finalement accordée à Muḥammad ﷺ. Ce jour-là, Allah lui fera grâce d'une position digne de louange.[814]

On trouve également, dans un hadith rapporté par Ibn 'Umar رضي الله عنه, de la bouche du Prophète ﷺ, traitant du Jour de la Résurrection : **« Ce jour-là, Allah le ressuscitera en une position digne de louange, tous les hommes du rassemblement le loueront alors. »**[815]

Selon Abû Hurayra رضي الله عنه, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Je serai le maître des hommes au Jour de la Résurrection. Savez-vous comment ? Allah réunira les premiers et les derniers en un même lieu, de telle sorte que l'on pourra tous les voir et se faire entendre d'eux.**

Comme le Soleil s'approchera d'eux, les plongeant dans la détresse et la tristesse, certains diront aux autres : "Ne voyez-vous pas dans quelle situation nous nous trouvons ? N'allez-vous pas chercher quelqu'un qui puisse intercéder en votre faveur auprès du Seigneur ?" - "Adressez-vous, diront certains d'entre eux, à votre père Âdam !"

---

[811] Aṭ-Ṭabarî (17/526).
[812] Al-Bukhârî (7510), Muslim (193).
[813] Muslim (1/182).
[814] *Fatḥ Al-Bârî* (8/251).
[815] *Fatḥ Al-Bârî* (3/396).

Ils se rendront alors auprès d'Âdam et diront : "Ô Âdam ! Tu es le père de l'humanité, Allah t'a créé de Sa main, Il a insufflé en toi Son Esprit, Il a ordonné aux anges de se prosterner devant toi, n'intercéderas-tu pas auprès du Seigneur en notre faveur ? Ne vois-tu pas dans quelle situation nous nous trouvons et à quoi nous en sommes réduits ?" Âdam répondra : "La colère du Seigneur a atteint un tel niveau inédit qu'elle n'atteindra plus après cela. Il m'avait interdit l'arbre et je Lui ai désobéi. C'est moi qui ai besoin d'intercession. Trouvez quelqu'un d'autre, allez voir Nûh !"

Ils se rendront alors auprès de Nûh et lui diront : "Ô Nûh, tu as été le premier des Envoyés vers les peuples de la Terre, Allah t'a décrit comme un adorateur reconnaissant, tu vois dans quelle situation nous nous trouvons et à quoi nous en sommes réduits, intercède donc en notre faveur auprès du Seigneur !" Nûh répondra : "La colère du Seigneur a atteint un tel niveau inédit qu'elle n'atteindra plus après cela ! Allah m'a accordé une invocation et je l'ai utilisée contre mon peuple. C'est moi qui ai besoin d'intercession. Allez voir Ibrâhîm !" (...) »

Après être allés consulter Ibrâhîm, qui, mentionnant ses mensonges, leur demandera d'aller voir Mûsâ, qui à son tour ne pourra rien pour eux, mentionnant le meurtre qu'il avait commis. Il leur conseillera d'aller voir 'Îsâ, qui ne mentionnera aucune faute mais les renverra vers Muhammad ﷺ.

« (...) Ils diront : "Ô Muhammad, Messager d'Allah ﷺ et sceau des Prophètes ! Allah t'a certes pardonné tes péchés passés et futurs, intercède en notre faveur auprès de ton Seigneur ! Ne vois-tu pas dans quelle situation nous sommes et à quoi nous sommes réduits ?"

Je me lèverai alors, irai sous le Trône et me prosternerai devant mon Seigneur. Allah m'inspirera alors des formules afin de Le louer, formules qu'Il n'a jamais inspirées à quiconque avant cela. Puis, on me dira : "Ô Muhammad, lève la tête, demande et cela te sera accordé, intercède et ton intercession sera acceptée !" Levant la tête, je dirai : "Ô Seigneur ! Ma communauté ! Ma communauté !" Il me sera alors dit : "Ô Muhammad, fais donc entrer ceux de ta communauté n'ayant guère de comptes à rendre par la porte droite du Paradis, et ils entreront également par les autres portes avec les autres." Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Une distance égale à celle séparant La Mecque de Hajar (ou de Bassora) séparera alors deux montants des portes du Paradis ! »[816]

[816] Al-Bukhârî (4712), Muslim (894).

﴿ وَقُل رَّبِّ أَدْخِلْنِي مُدْخَلَ صِدْقٍ وَأَخْرِجْنِي مُخْرَجَ صِدْقٍ وَاجْعَل لِّي مِن لَّدُنكَ سُلْطَانًا نَّصِيرًا ﴿٨٠﴾ وَقُلْ جَاءَ الْحَقُّ وَزَهَقَ الْبَاطِلُ ۚ إِنَّ الْبَاطِلَ كَانَ زَهُوقًا ﴿٨١﴾ ﴾

﴿ (80). Et dis : « Ô mon Seigneur, fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité et accorde-moi de Ta part un pouvoir bénéficiant de Ton secours ! » (81). Et dis : « La vérité (l'islam) est apparue et l'erreur a disparu. Car l'erreur est destinée à disparaître. » ﴾

L'émigration (V80)

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte en effet que le Prophète ﷺ reçut l'ordre d'émigrer alors qu'il était à La Mecque. C'est ainsi que fut révélé le verset suivant : **﴿ Et dis : « Ô mon Seigneur, fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité et accorde-moi de Ta part un pouvoir bénéficiant de Ton secours ! » ﴾**[817]

Ainsi, l'entrée désigne Médine tandis que la sortie La Mecque, comme l'explique Qatâda.[818]

﴿ Et accorde-moi de Ta part un pouvoir bénéficiant de Ton secours ! ﴾ Al-Ḥasan Al-Baṣrî explique cela par le fait que le Seigneur promit à Muḥammad ﷺ de lui octroyer les biens des Perses et de lui donner pouvoir sur eux et d'en faire de même des Byzantins.[819]

Qatâda en livre une autre interprétation ; il indique que le Prophète ﷺ ne pouvait accomplir l'émigration sans un certain pouvoir, il le Lui demanda donc, dans le but d'établir Sa religion sur Terre. Le pouvoir est une miséricorde divine sans laquelle les hommes se déchireraient entre eux, les plus forts attaquant les plus faibles.[820]

Toute vérité requiert de la force pour triompher, c'est pourquoi Allah dit :

﴿ لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ ۖ وَأَنزَلْنَا الْحَدِيدَ فِيهِ بَأْسٌ شَدِيدٌ وَمَنَافِعُ لِلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ اللَّهُ مَن يَنصُرُهُ وَرُسُلَهُ بِالْغَيْبِ ۚ إِنَّ اللَّهَ قَوِيٌّ عَزِيزٌ ﴿٢٥﴾ ﴾

---

[817] Aḥmad (1/223), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (8/574), qualifié de ḥasan-ṣaḥîḥ par At-Tirmidhî.
[818] Aḥmad (1/223), Aṭ-Ṭabarî (17/534).
[819] Aṭ-Ṭabarî (17/536).
[820] Aṭ-Ṭabarî (17/536).

﴿ Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. Et Nous avons fait descendre le fer, dans lequel il y a une force redoutable, aussi bien que des utilités pour les gens, et pour qu'Allah reconnaisse qui, dans l'invisible, défendra Sa cause et celle de Ses Messagers. Certes, Allah est Fort et Puissant. ﴾ [821]

Mise en garde à l'attention des Quraychites (V81)

﴿ Et dis : « La vérité (l'islam) est apparue et l'erreur a disparu. Car l'erreur est destinée à disparaître. » ﴾ La vérité absolue, au sujet de laquelle aucun doute n'est possible, est venue, à savoir le Coran, la foi et la science qu'Allah a révélés aux mécréants de Quraysh par l'intermédiaire du Prophète ﷺ. Quant au faux, il disparaît, car il ne peut rien face à la vérité :

﴿ بَلْ نَقْذِفُ بِالْحَقِّ عَلَى الْبَاطِلِ فَيَدْمَغُهُ فَإِذَا هُوَ زَاهِقٌ وَلَكُمُ الْوَيْلُ مِمَّا تَصِفُونَ ﴿١٨﴾ ﴾

﴿ Bien au contraire, Nous lançons contre le faux la vérité qui le subjugue, et le voilà qui disparaît. Et malheur à vous pour ce que vous attribuez [injustement à Allah] ! ﴾ [822]

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte que lorsque le Prophète ﷺ entra à La Mecque après l'avoir conquise, il y trouva trois cent soixante idoles, qu'il se mit à frapper de son bâton en récitant : ﴿ « La vérité (l'islam) est apparue et l'erreur a disparu. Car l'erreur est destinée à disparaître. » ﴾ et ﴿ La vérité est venue. Et le faux ne peut rien commencer ni renouveler. ﴾ [823]

﴿ وَنُنَزِّلُ مِنَ الْقُرْآنِ مَا هُوَ شِفَاءٌ وَرَحْمَةٌ لِلْمُؤْمِنِينَ وَلَا يَزِيدُ الظَّالِمِينَ إِلَّا خَسَارًا ﴿٨٢﴾ ﴾

﴿ (82). Nous révélons du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perdition des injustes. ﴾

Le Coran, remède et miséricorde pour les croyants (V82)

Le Très-Haut nous décrit ici le Livre qu'Il a révélé à Son Messager Muhammad ﷺ, le Coran, que le faux ne peut atteindre d'aucune part[824]. Il est à la fois une guérison et une miséricorde pour les croyants, en effet, il guérit le cœur et le purifie des maux qui peuvent le toucher, tels que le doute,

[821] S57 V25.
[822] S21 V18.
[823] S34 V49.
[824] Voir S41 V42.

l'hypocrisie ou le polythéisme. Il est aussi miséricorde en cela qu'il procure la foi, la sagesse et incite au bien. Il n'est toutefois remède et miséricorde que pour ceux qui y prêtent foi. En effet, le mécréant ne tire aucun bénéfice de la récitation du Coran, il ne fait au contraire que s'enfoncer davantage dans la mécréance et s'éloigner de la foi.

Allah dit à ce propos :

﴿ وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ قُرْءَانًا أَعْجَمِيًّا لَّقَالُوا۟ لَوْلَا فُصِّلَتْ ءَايَٰتُهُۥٓ ۖ ءَا۬عْجَمِىٌّ وَعَرَبِىٌّ ۗ قُلْ هُوَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هُدًى وَشِفَآءٌ ۖ وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ فِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرٌ وَهُوَ عَلَيْهِمْ عَمًى ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ يُنَادَوْنَ مِن مَّكَانٍۭ بَعِيدٍ ﴿٤٤﴾ ﴾

« Si Nous en avions fait un Coran en une langue autre que l'arabe, ils auraient dit : « Pourquoi ses versets n'ont-ils pas été exposés clairement ? Quoi ? Un [Coran] non arabe et [un Messager] arabe ? » Dis : « Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » Et quant à ceux qui ne croient pas, il y a une surdité dans leurs oreilles et ils sont frappés d'aveuglement en ce qui le concerne ; ceux-là [c'est comme s'ils étaient] appelés d'un endroit lointain. »[825]

﴿ وَإِذَآ أَنْعَمْنَا عَلَى ٱلْإِنسَٰنِ أَعْرَضَ وَنَـَٔا بِجَانِبِهِۦ ۖ وَإِذَا مَسَّهُ ٱلشَّرُّ كَانَ يَـُٔوسًا ﴿٨٣﴾ قُلْ كُلٌّ يَعْمَلُ عَلَىٰ شَاكِلَتِهِۦ ۖ فَرَبُّكُمْ أَعْلَمُ بِمَنْ هُوَ أَهْدَىٰ سَبِيلًا ﴿٨٤﴾ ﴾

« (83). Quand Nous comblons l'Homme de bienfaits, il se détourne et se replie sur lui-même et quand un mal le touche, le voilà profondément désespéré. (84). Dis : « Chacun agit selon sa méthode, mais votre Seigneur connaît parfaitement celui qui suit la meilleure voie. » »

L'Homme face à la détresse ou en situation d'aisance (V83-84)

Allah nous décrit ici le défaut de l'Homme qui, en situation d'aisance, lorsqu'il est en bonne santé et dispose de biens, se détourne de l'obéissance à Allah et s'éloigne de Lui.

Allah dit de même :

﴿ وَإِذَا مَسَّ ٱلْإِنسَٰنَ ٱلضُّرُّ دَعَانَا لِجَنۢبِهِۦٓ أَوْ قَاعِدًا أَوْ قَآئِمًا فَلَمَّا كَشَفْنَا عَنْهُ ضُرَّهُۥ مَرَّ كَأَن لَّمْ يَدْعُنَآ إِلَىٰ ضُرٍّ مَّسَّهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْمُسْرِفِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢﴾ ﴾

[825] S41 V44. Voir aussi S9 V124-125.

﴿ Et quand le malheur touche l'homme, il fait appel à Nous, couché sur le côté, assis, ou debout. Puis quand Nous le délivrons de son malheur, il s'en va comme s'il ne Nous avait jamais imploré pour un mal qui l'a touché. C'est ainsi que furent embellies aux yeux des outranciers leurs actions. ﴾ [826]

Et quand il est touché par un malheur, **﴿ le voilà profondément désespéré ﴾**, n'espérant plus aucun bien.

Ce verset est similaire aux suivants :

﴿ وَلَئِنْ أَذَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ مِنَّا رَحْمَةً ثُمَّ نَزَعْنَٰهَا مِنْهُ إِنَّهُۥ لَيَـُٔوسٌ كَفُورٌ ﴿٩﴾ وَلَئِنْ أَذَقْنَٰهُ نَعْمَآءَ بَعْدَ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُ لَيَقُولَنَّ ذَهَبَ ٱلسَّيِّـَٔاتُ عَنِّىٓ ۚ إِنَّهُۥ لَفَرِحٌ فَخُورٌ ﴿١٠﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ صَبَرُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُم مَّغْفِرَةٌ وَأَجْرٌ كَبِيرٌ ﴿١١﴾ ﴾

﴿ Et si Nous faisons goûter à l'Homme une grâce de Notre part, et qu'ensuite Nous l'en privons, le voilà désespéré et ingrat. Et si Nous lui faisons goûter le bonheur, après qu'un malheur l'ait touché, il dira : « Les maux se sont éloignés de moi ! », et le voilà qui exulte, plein de gloriole, sauf ceux qui sont endurants et font de bonnes œuvres. Ceux-là obtiendront pardon et une énorme récompense. ﴾ [827]

﴿ Chacun agit selon sa méthode ﴾, selon ses penchants d'après Ibn 'Abbâs, ou sa nature, selon Mujâhid, ou encore selon ses intentions d'après Qatâda ou sa religion selon Ibn Zayd.[828]

Ce verset : **﴿ Dis : « Chacun agit selon sa méthode, mais votre Seigneur connaît parfaitement celui qui suit la meilleure voie. » ﴾**, est une menace à l'encontre des idolâtres, à l'instar du verset suivant :

﴿ وَقُل لِّلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنَّا عَٰمِلُونَ ﴿١٢١﴾ ﴾

﴿ Et dis à ceux qui ne croient pas : « Œuvrez autant que vous pouvez. Nous aussi, Nous œuvrons. » ﴾ [829]

Allah sait mieux que quiconque qui suit le droit chemin, rien ne Lui échappe et Il rétribue chacun en fonction de ses œuvres.

---

[826] S10 V12. Voir aussi S17 V67.
[827] S11 V9-11.
[828] At-Tabarî (17/541).
[829] S11 V121.

﴿ وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلرُّوحِ ۖ قُلِ ٱلرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّى وَمَآ أُوتِيتُم مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٥﴾ ﴾

﴿ (85). Et ils t'interrogent au sujet de l'âme. Dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur ! » Et on ne vous a donné que peu de connaissance. ﴾

A propos de l'âme (V85)

'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que tandis qu'il se trouvait dans un champ en compagnie du Prophète ﷺ qui était appuyé contre une branche de palmier, des juifs passèrent auprès d'eux. Ils se dirent : « Et si nous le questionnions au sujet de l'âme ? » Certains dirent : « Pour quoi faire ? Ne l'interrogez pas, vous n'aimerez pas sa réponse. » Finalement, ils l'interrogèrent. Le Prophète ﷺ demeura silencieux un moment, si bien que je sus qu'il recevait une révélation. Puis, il ﷺ récita : ﴿ **Et ils t'interrogent au sujet de l'âme. Dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur ! »** ﴾ [830]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte un récit similaire. Puis, les juifs lui demandèrent qui lui avait transmis cette réponse et il répondit : « **Jibrîl me l'a transmise, de la part d'Allah.** » Ils répondirent : « Par Allah ! Qui d'autre que notre ennemi aurait pu te la transmettre ! » Allah révéla alors : ﴿ **Dis : « Quiconque est ennemi de Jibrîl, alors que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette révélation, confirmant les messages antérieurs à titre de guide et d'heureuse annonce pour les croyants… »** ﴾ [831]

Il semble, d'après ce récit, puisque ce sont des juifs qui l'ont interrogé, que ce verset ait été révélé à Médine, pourtant la sourate fut entièrement révélée à La Mecque.

Il est toutefois possible que le verset lui ait été révélé deux fois, comme il se peut qu'il ait en fait répondu aux juifs par un verset qui lui avait été révélé à La Mecque.

Notons que certains savants ont expliqué la différence entre l'esprit « rûh » et l'âme « nafs », à l'instar d'As-Suhaylî, qui indique que l'esprit est l'origine et qu'il devient âme une fois joint au corps. Cela dit, il s'agit là d'une vaste question à laquelle les savants ont consacré de nombreux ouvrages.

---

[830] Al-Bukhârî (4721).

[831] S2 V97.